

360line

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 500 euros
Siège social : 74 Rue des crémales,
84700 SORGUES
983 582 032 RCS AVIGNON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt cinq
Le 23 janvier
A 11 heures,

Les associés de la Société 360line se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présentes :

- la Société ATA, représentée aux présentes par son président Monsieur THEPOT Damien, titulaire de 350 parts sociales en pleine propriété,
- la Société VD PROJECT, représentée aux présentes par son président Monsieur Victor DE MELO, titulaire de 700 parts sociales en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 050 actions sur les 1 050 actions composant le capital social.

La société JL INVEST représentée par son président Monsieur Rudy LEBOISNE est également présente

L'Assemblée est présidée par la société ATA, en sa qualité de Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Démission du Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des fonctions de Directeur Général de la société JL INVEST SAS représentée par son président Monsieur Rudy Leboisne, la société VD PROJECT représentée par son président Monsieur Victor DE MELO devenant ainsi le seul Directeur Général de la société 360Line.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 38 des statuts relatifs à la nomination des dirigeants en supprimant la mention concernant la nomination de la société JL INVEST aux fonctions de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et l'ancien directeur général.

Société ATA
THEPOT Damien



Société JL INVEST
Rudy LEBOISNE



Société VD PROJECT
Victor DE MELO



